

Les arrêts de travail au Québec Bilan pour l'année 2016

Alexis Labrosse

Direction de l'information sur le travail

Mai 2019

*Travail, Emploi
et Solidarité sociale*

Québec 

Les arrêts de travail au Québec

Bilan pour l'année 2016

Par Alexis Labrosse, de la Direction de l'information sur le travail, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La Direction de l'information sur le travail a comme mandat de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques se rapportant au domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail ayant eu lieu au Québec. Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2016 en fonction des trois principales variables associées aux arrêts de travail : le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux permettant de tracer le portrait statistique des 10 dernières années et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des arrêts de travail ayant touché plus de 100 travailleurs en 2016 de même que la définition des concepts utilisés.

ISBN : inscrire le numéro ici

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, année à préciser
Gouvernement du Québec, année à préciser

Table des matières

Faits saillants	1
Arrêts de travail selon la compétence législative	2
Arrêts de travail selon le secteur d'origine	3
Arrêts de travail selon le secteur d'activité économique	5
Arrêts de travail selon l'affiliation syndicale.....	7
Arrêts de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige.....	8
Arrêts de travail selon la région administrative, le mois de déclenchement et la durée.....	11
Conclusion	16
ANNEXE 1 – Graphiques.....	17
ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lock-out ayant eu lieu en 2016.....	19
ANNEXE 3 – Définition des concepts	22

Liste des tableaux

Tableau 1.	Données globales sur les arrêts de travail au Québec, de 2007 à 2016	1
Tableau 2.	Arrêts de travail de compétence provinciale au Québec, de 2007 à 2016	2
Tableau 3.	Arrêts de travail de compétence fédérale au Québec, de 2007 à 2016	3
Tableau 4.	Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, de 2007 à 2016	4
Tableau 5.	Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur public au Québec, de 2007 à 2016.....	5
Tableau 6.	Arrêts de travail au Québec selon les secteurs d'activité économique, 2016.....	6
Tableau 7.	Arrêts de travail au Québec selon l'affiliation syndicale, 2016	7
Tableau 8.	Arrêts de travail au Québec selon leur nature, 2016	8
Tableau 9.	Circonstances entourant les arrêts de travail au Québec, 2016	9
Tableau 10.	Arrêts de travail au Québec selon les principaux points en litige, 2016.....	10
Tableau 11.	Arrêts de travail au Québec selon la région administrative, 2016	11
Tableau 12.	Arrêts de travail au Québec selon le mois, 2016.....	12
Tableau 13.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2016 au Québec selon la durée en jours ouvrables.....	13
Tableau 14.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2016 au Québec selon le nombre de travailleurs en cause	14
Tableau 15.	Arrêts de travail ayant pris fin en 2016 au Québec selon les jours-personnes perdus.....	15

Liste des graphiques

Graphique 1. Nombre d'arrêts de travail observés en cours d'année au Québec, de 2007 à 2016	17
Graphique 2. Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, de 2007 à 2016	17
Graphique 3. Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, de 2007 à 2016.....	18

Faits saillants

L'année 2016 : baisse du nombre d'arrêts de travail déclenchés en cours d'année, du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours de travail perdus

Le nombre d'arrêts de travail déclenchés en 2016¹ a été de 102, alors qu'il s'élevait à 110 en 2015, tandis que le nombre d'arrêts en cours en 2016 s'est chiffré à 145, ce qui correspond à 9 arrêts de moins qu'en 2015. Une baisse considérable du nombre de travailleurs touchés a également été observée, celui-ci étant passé de 302 470 en 2015 à 30 335 en 2016. Il en est de même pour le nombre de jours-personnes perdus, qui est passé de 1 307 219 en 2015 à 274 939 en 2016. Les données plus élevées constatées pour 2015 s'expliquent notamment par les arrêts de travail déclenchés dans les réseaux publics de la santé et de l'éducation. Enfin, la durée moyenne des arrêts en jours ouvrables est de 28 pour 2016, alors qu'elle se chiffre à 75 pour 2015.

Tableau 1. Données globales sur les arrêts de travail au Québec, de 2007 à 2016

Année	Nombre d'arrêts de travail déclenchés dans l'année	Nombre d'arrêts de travail en cours selon l'année	Nombre de travailleurs touchés	Nombre moyen de travailleurs touchés par un conflit	Nombre de jours-personnes perdus	% du temps travaillé ²	Durée moyenne en jours ouvrables
2007	44	51	8 365	164	187 236	0,02	44
2008	75	86	8 553	99	285 848	0,03	50
2009	36	60	11 281	188	318 205	0,03	69
2010	60	69	34 694	503	243 452	0,03	44
2011	47	58	13 947	240	410 208	0,04	55
2012	58	68	9 070	133	245 172	0,02	37
2013	76	84	179 229	2 134	957 323	0,10	121
2014	56	99	27 424	277	252 188	0,03	120
2015	110	154	302 470	1 964	1 307 219	0,13	75
2016	102	145	30 335	209	274 939	0,04	28
Moyenne	66	87	62 537	591	448 179	0,05	64

1. Le nombre de travailleurs touchés, tout comme celui des jours-personnes perdus, se rattache aux arrêts observés en cours d'année.

2. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de *l'Enquête sur la population active* publiée par Statistique Canada. Les travailleurs salariés du secteur agricole ne sont pas pris en considération.

Arrêts de travail selon la compétence législative

Au Québec, plusieurs lois, notamment le Code du travail et le Code canadien du travail, encadrent les rapports collectifs du travail selon les activités des entreprises visées. En ce qui concerne les arrêts de travail ayant eu lieu au Québec durant les 10 dernières années, leur ventilation basée sur la compétence législative (voir les tableaux 2 et 3) a démontré que la presque totalité d'entre eux ont eu lieu dans des entreprises et des organismes pour lesquels les relations du travail étaient régies par le Code du travail, soit dans des organisations de compétence provinciale (voir le tableau 2).

Tableau 2. Arrêts de travail de compétence provinciale au Québec, de 2007 à 2016

Année	Nombre d'arrêts de travail en cours	Part annuelle des conflits (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2007	48	94,1	7 550	90,3	168 789	90,1
2008	85	98,8	8 408	98,3	280 483	98,1
2009	57	95,0	10 884	96,5	298 200	93,7
2010	68	98,6	33 864	97,6	240 132	99,0
2011	54	93,1	7 280	52,2	328 355	80,0
2012	66	97,1	8 805	97,1	242 018	98,7
2013	84	100	179 229	100	957 323	100,0
2014	99	100	27 424	100	252 188	100,0
2015	152	98,7	302 342	99,9	1 305 690	99,9
2016	144	99,3	30 156	99,4	247 439	90,0
Moyenne	86	98,1	61 594	98,5	432 062	96,4

Ainsi, au cours des 10 dernières années, 98,1 % des arrêts de travail répertoriés au Québec étaient de compétence provinciale. Seule l'année 2011 présente une répartition plus égale des travailleurs touchés par des arrêts de travail de compétence provinciale et de compétence fédérale, leurs proportions étant respectivement de 52,2 % et 47,8 %.

Tableau 3. Arrêts de travail de compétence fédérale au Québec, de 2007 à 2016

Année	Nombre d'arrêts de travail en cours	Part annuelle des conflits (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2007	3	5,9	815	9,7	18 447	9,9
2008	1	1,2	145	1,7	5 365	1,9
2009	3	5,0	397	3,5	20 005	6,3
2010	1	1,4	830	2,4	3 320	1,0
2011	4	6,9	6 667	47,8	81 853	20,0
2012	2	2,9	265	2,8	3 154	1,3
2013	0	0	0	0	0	0,0
2014	0	0	0	0	0	0,0
2015	2	1,3	128	0,1	1 529	0,1
2016	1	0,7	179	0,6	27 500	10,0
Moyenne	2	1,9	943	1,5	16 117	3,6

Pour les années 2007 à 2016, on observe très peu d'arrêts de travail de compétence fédérale, soit seulement deux en moyenne. En 2016, un seul arrêt de travail de compétence fédérale a été recensé.

Arrêts de travail selon le secteur d'origine

En 2016, la grande majorité (89,6 %) des arrêts de travail de compétence provinciale ont eu cours dans le secteur privé, alors que c'était le cas pour un peu moins de la moitié de ceux qui ont eu lieu en 2015 (voir le tableau 4). La légère diminution du nombre d'arrêts de compétence provinciale qui a marqué l'année 2016 s'explique par le fait que 65 arrêts de moins ont eu lieu dans le secteur public (15 arrêts y ont été observés comparativement à 80 en 2015), alors que 57 arrêts de plus ont eu lieu dans le secteur privé (129 arrêts y ont été observés comparativement à 72 en 2015).

Dans le secteur public, le nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail a été beaucoup plus faible en 2016 qu'en 2015 (voir le tableau 5), passant de 296 265 à 26 760. Dans le secteur privé, il est passé de 6 077 à 3 396 durant la même période (voir le tableau 4). Quant au nombre de jours-personnes perdus de 2015 à 2016, il a fortement régressé de 1 108 440 à 161 797 dans le secteur public, alors qu'il est passé de quelque 197 000 à moins de 86 000 dans le secteur privé.

Tableau 4. Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, de 2007 à 2016

Année	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2007	40	83,3	5 719	75,7	165 565	98,1
2008	75	88,2	5 037	59,9	244 484	87,2
2009	49	86,0	3 494	32,1	233 923	78,4
2010	45	66,2	3 217	9,5	177 626	74,0
2011	43	79,6	1 748	24,0	97 676	29,7
2012	61	92,4	7 855	89,2	209 242	86,5
2013	71	84,5	177 444	99,0	944 513	98,7
2014	68	68,7	3 903	14,2	218 901	86,8
2015	72	47,4	6 077	2,0	197 250	15,1
2016	129	89,6	3 396	11,3	85 642	34,6
Moyenne	65	74,7	21 789	35,4	257 482	59,6

Tableau 5. Arrêts de travail de compétence provinciale dans le secteur public³ au Québec, de 2007 à 2016

Année	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
2007	8	16,7	1 831	24,3	3 224	1,9
2008	10	11,8	3 371	40,1	35 999	12,8
2009	8	14,0	7 390	67,9	64 277	21,6
2010	23	33,8	30 647	90,5	62 506	26,0
2011	11	20,4	5 532	76,0	230 679	70,3
2012	5	7,6	950	10,8	32 776	13,5
2013	13	15,5	1 785	1,0	12 810	1,3
2014	31	31,3	23 521	85,8	33 287	13,2
2015	80	52,6	296 265	98,0	1 108 440	84,9
2016	15	10,4	26 760	88,7	161 797	65,4
Moyenne	20	25,3	39 805	64,6	174 580	40,4

Arrêts de travail selon le secteur d'activité économique

C'est dans le secteur tertiaire (voir le tableau 6) que se concentrait en 2016 le plus grand nombre d'arrêts de travail (131), de travailleurs touchés (29 232) et de jours-personnes perdus (238 300). Au sein de ce secteur, 91 641 jours-personnes perdus, soit le tiers du total des jours-personnes perdus constatés pour tous les secteurs, ont été observés dans les services d'enseignement, alors que 64 116 (23,3 %) l'ont été dans les services de l'administration provinciale.

En 2016, les arrêts de travail les plus importants au regard du nombre de jours-personnes perdus étaient, dans le secteur tertiaire, ceux de deux unités de négociation de l'Université du Québec à Montréal (qui ont touché quelque 3 900 salariés et représentent 83 028 jours-personnes perdus), ceux de deux unités de négociation de LANEQ, (Les avocats et notaires de l'État québécois) (qui ont touché 1 100 salariés et représentent 55 000 jours-personnes perdus) et celui, de compétence fédérale, de la Société du Vieux-Port de Montréal (qui a touché en moyenne 179 salariés et représente 27 500 jours-personnes perdus). Par ailleurs, dans le secteur de la fabrication, ou secteur secondaire, 13 arrêts de travail ont été observés. Mentionnons notamment celui de Delastek inc., toujours en cours en 2017, qui a touché 49 salariés et représente 12 691 jours-personnes perdus. Enfin, l'année 2016 a été marquée par des grèves, tantôt ponctuelles, tantôt illimitées, dans une quarantaine de résidences pour personnes âgées et dans 15 établissements hôteliers.

3. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublics et des organismes et sociétés d'État (secteur péripublic) ainsi que les municipalités.

Tableau 6. Arrêts de travail au Québec selon les secteurs d'activité économique, 2016

Secteur d'activité	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus
Services forestiers	1	38	38
Total pour le secteur primaire	1	38	38
Imprimerie, édition et industries connexes	1	31	597
Industries chimiques	2	317	1 301
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	1	9	531
Industries des aliments	2	136	3 349
Industries des produits en matière plastique	1	43	2 666
Industries des produits minéraux non métalliques	2	160	12 890
Industries du bois	1	110	1 265
Industries du matériel de transport	1	49	12 691
Industries du papier et des produits en papier	1	81	1 053
Industries du tabac	1	129	258
Total pour le secteur secondaire	13	1 065	36 601
Associations	1	3	117
Autres commerces de détail	1	9	789
Autres services	2	254	27 536
Autres services publics	1	500	500
Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	1	27	1 791
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	1	42	1 559
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	36	457	8 298
Commerces de gros d'articles ménagers	1	147	6 180
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	1	13	13
Hébergement	15	910	19 178
Intermédiaires financiers de dépôts	1	19	19
Restauration	2	118	718
Services de l'administration provinciale	3	18 300	64 116
Services de santé et services sociaux	50	264	9 509
Services d'enseignement	7	7 357	91 641
Services des administrations locales	4	603	5 540
Transports	4	209	796
Total pour le secteur tertiaire	131	29 232	238 300
Total pour tous les secteurs	145	30 335	274 939

Arrêts de travail selon l'affiliation syndicale

En 2016, c'est la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui, ayant connu 75 arrêts de travail, a été concernée par le plus grand nombre d'arrêts (voir le tableau 7). Suivent la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), qui en a connu 37, puis la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et les syndicats indépendants, respectivement visés par 27 et 6 arrêts.

Le tableau 7 montre que les syndicats indépendants présentent le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des arrêts, soit 63,6 % des travailleurs touchés dans toutes les affiliations syndicales. La FTQ, quant à elle, compte 26,2 % des travailleurs touchés, alors que la CSN en compte 8,6 %. Quant au nombre de jours-personnes perdus, 65 % sont associés à la FTQ, 21,2 % aux syndicats indépendants, 10,2 % à la CSN et 3,6 % à la CSD. Enfin, mentionnons que seulement 1,7 % des unités d'accréditation en vigueur en 2016 ont été touchées par un arrêt de travail au cours de cette même année.

Tableau 7. Arrêts de travail au Québec selon l'affiliation syndicale, 2016

Affiliation	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Part des unités d'accréditation en arrêt de travail par affiliation (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	37	25,5	499	1,6	8,5	9 857	3,6
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	27	18,6	2 610	8,6	1,2	28 164	10,2
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	0	0,0	0	0,0	0,00	0	0,0
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	75	51,7	7 942	26,2	1,7	178 751	65,0
Syndicats indépendants ⁴	6	4,2	19 284	63,6	0,5	58 167	21,2
Total pour toutes les affiliations syndicales	145	100,0	30 335	100,0	1,7	274 939	100,0

4. Cette catégorie regroupe maintenant tous les syndicats indépendants, quelle que soit leur sphère de compétence (locale, provinciale, nationale ou internationale).

Arrêts de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des arrêts de travail ayant eu cours en 2016 selon leur nature (voir le tableau 8) indique qu'environ 64 % d'entre eux étaient des grèves, près de 25 % des lock-out et environ 10 % une combinaison de ces deux formes d'arrêts⁵. Ce sont aussi les grèves qui sont à l'origine de la très grande majorité (86,5 %) des jours-personnes perdus, alors que les lock-out et les arrêts combinant grèves et lock-out totalisent 37 087 jours-personnes perdus (13,5 %).

Tableau 8. Arrêts de travail au Québec selon leur nature, 2016

Compétence	Nature de l'arrêt de travail	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Provinciale	Grève	93	64,2	28 656	94,4	210 352	76,5
Provinciale	Lock-out	36	24,8	905	3,0	18 860	6,9
Provinciale	Grève et lock-out	15	10,3	595	2,0	18 227	6,6
Total pour les arrêts de compétence provinciale	Tout type de conflit	144	99,3	30 156	99,4	247 439	90,0
Fédérale	Grève	1	0,7	179	0,6	27 500	10,0
Total pour les arrêts de travail de compétence fédérale	Tout type de conflit	1	0,7	179	0,6	27 500	10,0
Total pour les arrêts de compétence provinciale et de compétence fédérale	Tout type de conflit	145	100,0	30 335	100,0	274 939	100,0

5. La catégorie « Grève et lock-out » regroupe les cas où un même conflit a successivement donné lieu à ces deux formes d'arrêts de travail.

Les arrêts de travail (voir le tableau 9) ont été déclenchés principalement au moment de la négociation du renouvellement de la convention collective. Ce type de négociation a été à la source de 139 des 145 arrêts observés en 2016, ce qui a entraîné un nombre de 270 648 jours-personnes perdus, soit la presque totalité (98,4 %) des jours-personnes perdus durant l'année. À la circonstance « En cours de convention » se rattache une grève d'une journée déclenchée par les employés de métier d'Hydro-Québec. Quant aux cinq autres arrêts, ils ont été déclenchés dans le contexte de la négociation d'une première convention.

Tableau 9. Circonstances entourant les arrêts de travail au Québec, 2016

Circonstance	Nombre d'arrêts de travail	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
En cours de convention	1	0,7	500	1,6	500	0,2
Négociation d'une première convention	5	3,4	52	0,2	3 791	1,4
Négociation d'un renouvellement de convention	139	95,9	29 783	98,2	270 648	98,4
Total	145	100,0	30 335	100,0	274 939	100,0

En 2016, l'augmentation générale des salaires représentait le principal point en litige pour 83 des 145 arrêts de travail répertoriés, soit pour près de 60 % d'entre eux (voir le tableau 10). Les arrêts en question ont touché près de 26 600 travailleurs, soit près de 88 % des travailleurs visés par un arrêt durant l'année. Pour environ le quart des arrêts (37 des 145, soit 25,5 % du total), le principal motif était lié aux horaires de travail. C'est cependant le motif « Procédures de relations de travail autres » qui est le deuxième en importance à l'origine du nombre de jours-personnes perdus durant l'année (56 239, ce qui représente 20,5 % du total). De ces quelque 56 000 jours-personnes perdus, 55 000 concernaient les deux unités d'accréditation de LANEQ, dont l'objectif était de modifier le régime de négociation afin d'implanter un mécanisme d'arbitrage qui lierait les parties. Par ailleurs, les deux autres motifs ayant entraîné les plus grands nombres de jours-personnes perdus sont les prestations de retraite et d'assurance (22 632) et la sous-traitance (12 786).

Tableau 10. Arrêts de travail au Québec selon les principaux points en litige, 2016

Point en litige	Nombre d'arrêts de travail en cours d'année	Part annuelle des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part annuelle des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Ancienneté	1	0,7	267	0,9	801	0,3
Augmentation générale des salaires	83	57,2	26 593	87,7	166 135	60,4
Autres motifs	1	0,7	50	0,2	700	0,3
Diminution générale des salaires	1	0,7	432	1,4	1 728	0,6
Durée de la convention	2	1,4	13	0,0	1 419	0,5
Grève du zèle ou en cours de convention	1	0,7	500	1,6	500	0,2
Heures supplémentaires	1	0,7	9	0,0	531	0,2
Horaire de travail	37	25,5	548	1,8	7 320	2,7
Méthode de calcul de la rémunération (y compris le pourboire)	1	0,7	9	0,0	45	0,0
Motif non précisé	2	1,4	84	0,3	826	0,3
Plancher d'emploi	1	0,7	31	0,1	597	0,2
Prestation de retraite et assurance	8	5,5	607	2,0	22 632	8,2
Procédures de relations de travail autres	3	2,1	1 114	3,7	56 329	20,5
Refus de parapher une entente	1	0,7	10	0,0	2 590	0,9
Sous-traitance	2	1,4	68	0,2	12 786	4,7
Total	145	100,0	30 335	100,0	274 939	100,0

Arrêts de travail selon la région administrative, le mois de déclenchement et la durée

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (voir le tableau 11) montre que plus du quart de ceux-ci (41 des 145) ont eu lieu au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2016, mais que moins de 2 % des travailleurs touchés par un arrêt (504 des 30 335) et moins de 3 % des jours-personnes perdus (7 427 des 274 939) y ont été constatés. Les arrêts de travail concernant plus d'une région sont ceux qui ont touché le plus grand nombre de salariés (18 982). Ces arrêts de travail concernaient notamment les professionnels du gouvernement du Québec ainsi que LANEQ. Enfin, 32 arrêts de travail ont été recensés dans la région de Montréal. Ceux-ci ont touché quelque 8 400 salariés et ont été à l'origine de 142 632 jours-personnes perdus (51,9 % du total).

Tableau 11. Arrêts de travail au Québec selon la région administrative, 2016

Région administrative	Nombre d'arrêts de travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0,0
Bas-Saint-Laurent	1	13	1 638	0,6
Capitale-Nationale	18	630	12 017	4,4
Centre-du-Québec	5	16	1 272	0,5
Chaudière-Appalaches	2	46	2 732	1,0
Côte-Nord	1	14	1 329	0,5
Estrie	5	173	3 032	1,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	38	38	0,0
Lanaudière	3	99	1 406	0,5
Laurentides	2	189	6 697	2,4
Laval	11	157	2 610	0,9
Mauricie	6	204	14 850	5,4
Montérégie	12	407	11 641	4,2
Montréal	32	8 363	142 632	51,9
Nord-du-Québec	0	0	0	0,0
Outaouais	0	0	0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	41	504	7 427	2,7
Plus d'une région ⁶	4	18 982	65 118	23,7
Toutes les régions ⁷	1	500	500	0,2
Total	145	30 335	274 939	100,0

Les données du tableau 12 indiquent que huit arrêts de travail ou moins ont été déclenchés dans 10 des 12 mois de l'année 2016. Ce sont les mois de mai et de septembre qui ont été marqués par le déclenchement du plus grand nombre d'arrêts de travail en 2016, 52 et 13 arrêts ayant respectivement commencé lors de ces mois. En outre, des grèves ont été déclenchées en mai

6. La catégorie « Plus d'une région » présente les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

7. La catégorie « Toutes les régions » présente les arrêts de travail qui ont eu lieu dans toutes les régions administratives.

dans une quarantaine de résidences pour personnes âgées. C'est aussi au cours de ce mois qu'a été observé le plus grand nombre d'arrêts en cours, soit 57. Par ailleurs, les quelque 32 000 à 38 000 jours-personnes perdus au cours de chacun des trois premiers mois de l'année s'expliquent en grande partie par la grève de l'Université du Québec à Montréal, qui a touché 2 772 salariés et a été à l'origine de près de 79 600 des 107 414 jours-personnes perdus au cours de ces mois, ce qui représente 74,1 % du total des jours-personnes perdus lors du premier trimestre. Enfin, plus de 30 000 jours-personnes ont également été perdus au cours de chacun des deux derniers mois de l'année. La grève des deux unités d'accréditation de LANEQ a entraîné 70,5 % des jours-personnes perdus au cours de ces mois (48 400 sur 68 660).

Tableau 12. Arrêts de travail au Québec selon le mois, 2016

Mois	Nombre d'arrêts de travail déclenchés durant le mois	Nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail déclenchés selon le mois	Nombre d'arrêts de travail en cours ⁸ selon le mois	Nombre de travailleurs touchés par les arrêts de travail en cours selon le mois	Nombre de jours-personnes perdus en raison des arrêts de travail en cours selon le mois	Part annuelle des jours-personnes perdus en raison des arrêts de travail en cours selon le mois (%)
Janvier	2	167	44	3 519	38 539	13,9
Février	5	740	11	3 744	32 421	11,8
Mars	3	1 264	11	4 339	36 454	13,3
Avril	2	84	12	4 326	8 844	3,2
Mai	52	18 436	57	18 590	10 630	3,9
Juin	8	482	47	1 069	12 142	4,4
Juillet	7	157	45	711	14 543	5,3
Août	1	114	27	1 324	13 127	4,8
Septembre	13	930	29	2 117	15 536	5,7
Octobre	7	3 902	22	4 494	24 043	8,7
Novembre	2	26	16	19 884	37 543	13,7
Décembre	0	0	13	1 485	31 117	11,3
Total	102	26 302	145	30 335	274 939	100,0

8. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux des arrêts et des travailleurs touchés ne correspondent pas à la somme des données pour chacun des mois, car des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Dans un autre ordre d'idées, 22,6 % des arrêts de travail ayant pris fin en 2016 ont eu une durée inférieure à cinq jours ouvrables (voir le tableau 13). Ces arrêts de travail de moins de cinq jours ont touché 5 457 travailleurs, soit 46,3 % du total. Un peu plus du quart (26,3 %) des arrêts de travail ayant pris fin en 2016 ont duré plus de 200 jours. Il s'agit des grèves et lock-out qui avaient été déclenchés au cours du premier trimestre de l'année 2013 par 35 concessionnaires automobiles du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Leur durée moyenne a été de plus de 700 jours. Ces 35 arrêts de travail représentent plus de 60 % des jours-personnes perdus. Bien que pour l'ensemble des arrêts ayant pris fin en 2016, la durée moyenne ait été de 195 jours, plus de la moitié (75 sur 133) ont eu une durée inférieure à 50 jours.

Tableau 13. Arrêts de travail ayant pris fin en 2016 au Québec selon la durée en jours ouvrables

Nombre de jours ouvrables	Nombre d'arrêts de travail ⁹	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus depuis le début de l'arrêt de travail	Part des jours-personnes perdus (%)	Durée moyenne en jours ouvrables ¹⁰
Moins de 5	30	22,6	5 457	46,3	10 787	2,0	2,5
De 5 à 14	15	11,3	1 798	15,2	11 057	2,1	8,1
De 15 à 24	13	9,8	96	0,8	1 737	0,3	18,8
De 25 à 49	17	12,8	651	5,5	23 020	4,3	36,0
De 50 à 99	11	8,3	3 029	25,7	120 946	22,6	63,0
De 100 à 199	12	9,0	319	2,7	44 298	8,3	121,8
200 et plus	35	26,3	444	3,8	324 327	60,4	731,0
Total	133	100,0	11 794	100,0	536 172	100,0	195,0

9. Dans les tableaux 13, 14 et 15, le nombre d'arrêts de travail correspond aux arrêts de travail terminés plutôt qu'aux arrêts ayant eu cours durant l'année.

10. Dans les tableaux 13, 14 et 15, on a tenu compte, pour les arrêts de travail ayant pris fin en 2016, des jours ouvrables perdus depuis le début de l'arrêt dans le calcul de la durée, certains de ceux-ci ayant débuté au cours des années antérieures.

Par ailleurs, ce sont les unités de négociation de moins de 50 salariés qui ont connu le plus grand nombre d'arrêts de travail terminés en 2016 (voir le tableau 14). Ces dernières étaient concernées par près de 80 % du total, soit par 106 des 133 arrêts. Quant aux jours-personnes perdus, ils étaient également associés majoritairement à ces unités de négociation. En effet, on constate qu'environ les deux tiers (66,1 %) du total, soit 354 251 des 536 172 jours-personnes perdus, se rattachent à ces unités, alors que plus de 20 %, soit 111 278 jours-personnes perdus, se rattachent aux unités de 1 000 à 4 999 salariés.

Tableau 14. Arrêts de travail ayant pris fin en 2016 au Québec selon le nombre de travailleurs en cause

Nombre de travailleurs en cause	Nombre d'arrêts de travail	Part des arrêts de travail (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Nombre de jours-personnes perdus	Part des jours-personnes perdus (%)
Moins de 25	92	69,2	713	6,0	195 321	36,4
De 25 à 49	14	10,5	493	4,2	158 930	29,6
De 50 à 99	10	7,5	776	6,6	18 064	3,4
De 100 à 499	11	8,3	2 013	17,1	49 000	9,1
De 500 à 999	2	1,5	1 181	10,0	3 579	0,7
De 1 000 à 4 999	4	3,0	6 618	56,1	111 278	20,8
5 000 et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	133	100,0	11 794	100,0	536 172	100,0

Enfin, 37 des arrêts de travail ayant pris fin en 2016 (voir le tableau 15), soit près de trois dixièmes (27,8 %) d'entre eux, ont entraîné une perte de moins de 100 jours de travail, alors que 26 en ont entraîné de 100 à 499. Cependant, la plus forte proportion (24,8 %) de travailleurs touchés se classe dans la catégorie correspondant à la perte de 1 000 à 4 999 jours. Quant au plus haut pourcentage de jours-personnes perdus (39,4 %), il a été enregistré relativement aux 10 arrêts de travail classés dans la catégorie correspondant à la perte de 10 000 à 49 999 jours.

Tableau 15. Arrêts de travail ayant pris fin en 2016 au Québec selon les jours-personnes perdus

Nombre de jours-personnes perdus	Nombre d'arrêts de travail	Part des arrêts (%)	Nombre de travailleurs touchés	Part des travailleurs touchés (%)	Jours-personnes perdus	Part des jours-personnes perdus (%)
Moins de 100	37	27,8	573	4,9	1 322	0,2
De 100 à 499	26	19,5	470	4,0	6 015	1,1
De 500 à 999	15	11,3	2 812	23,8	10 522	2,0
De 1 000 à 4 999	24	18,0	2 922	24,8	64 240	12,0
De 5 000 à 9 999	20	15,0	1 815	15,4	141 251	26,3
De 10 000 à 49 999	10	7,5	430	3,6	210 730	39,4
50 000 et plus	1	0,8	2 772	23,5	102 092	19,0
Total	133	100,0	11 794	100,0	536 172	100,0

Conclusion

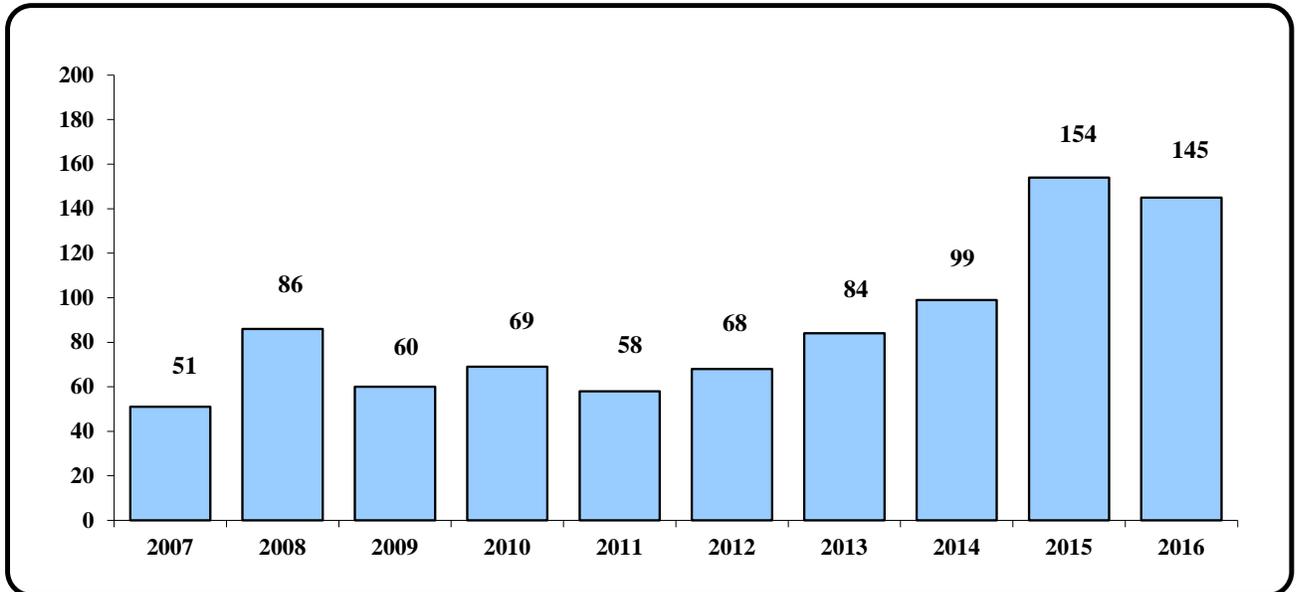
Le nombre d'arrêts de travail observés a diminué de près de 6 % en 2016 (145) par rapport à l'année 2015 (154). Ces arrêts de travail ont touché beaucoup moins de travailleurs qu'en 2015 (30 335 comparativement à 302 740) et ont entraîné nettement moins de jours-personnes perdus (274 939 en 2016 comparativement à 1 307 219 en 2015). Mentionnons que les arrêts de travail observés dans le secteur des services d'enseignement ont été à l'origine du tiers des jours-personnes perdus en 2016.

Toujours en 2016, la presque totalité des arrêts de travail recensés étaient de compétence provinciale et une forte majorité (89,6 %) d'entre eux ont eu lieu dans le secteur privé. Sur les 145 arrêts qui ont eu cours en 2016, 131 ont été observés dans le secteur tertiaire. Par ailleurs, 64,2 % de tous les arrêts de travail enregistrés étaient des grèves. L'augmentation générale des salaires représente le point en litige qui a entraîné le plus grand nombre de jours-personnes perdus, celui-ci ayant en effet été à l'origine d'environ 60 % des jours-personnes perdus en 2016. C'est ce même point en litige qui a concerné le plus grand nombre de travailleurs (26 593, soit 87,7 %).

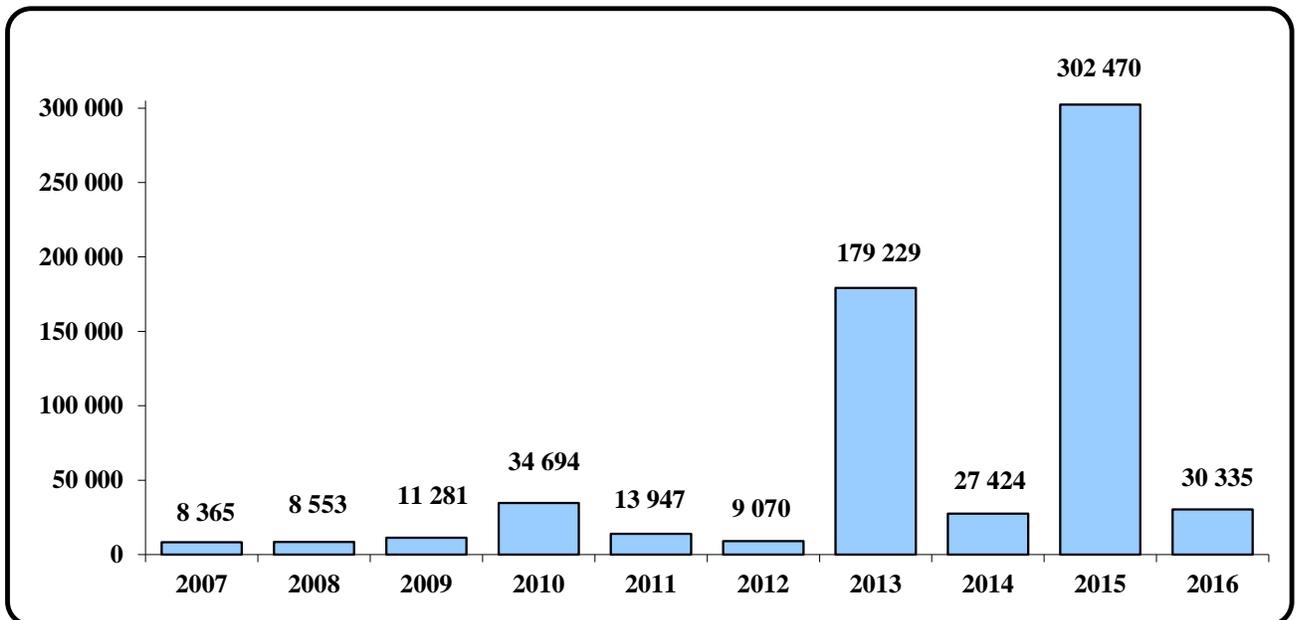
La durée moyenne des arrêts de travail ayant pris fin en 2016 est de 195 jours ouvrables. Cette donnée nettement plus élevée qu'en 2015 s'explique par les arrêts de travail des 35 concessionnaires automobiles de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui ont duré en moyenne 731 jours ouvrables. En outre, la durée moyenne de plus de la moitié (56,4 %) des arrêts de travail ayant pris fin en 2016 est de moins de 50 jours ouvrables. Enfin, ce sont les arrêts terminés en 2016 visant des unités de négociation de 1 000 à 4 999 personnes qui ont touché la très grande majorité des travailleurs (56,1 %). Ils ont aussi été à l'origine d'environ 111 300 jours-personnes perdus.

ANNEXE 1 – Graphiques

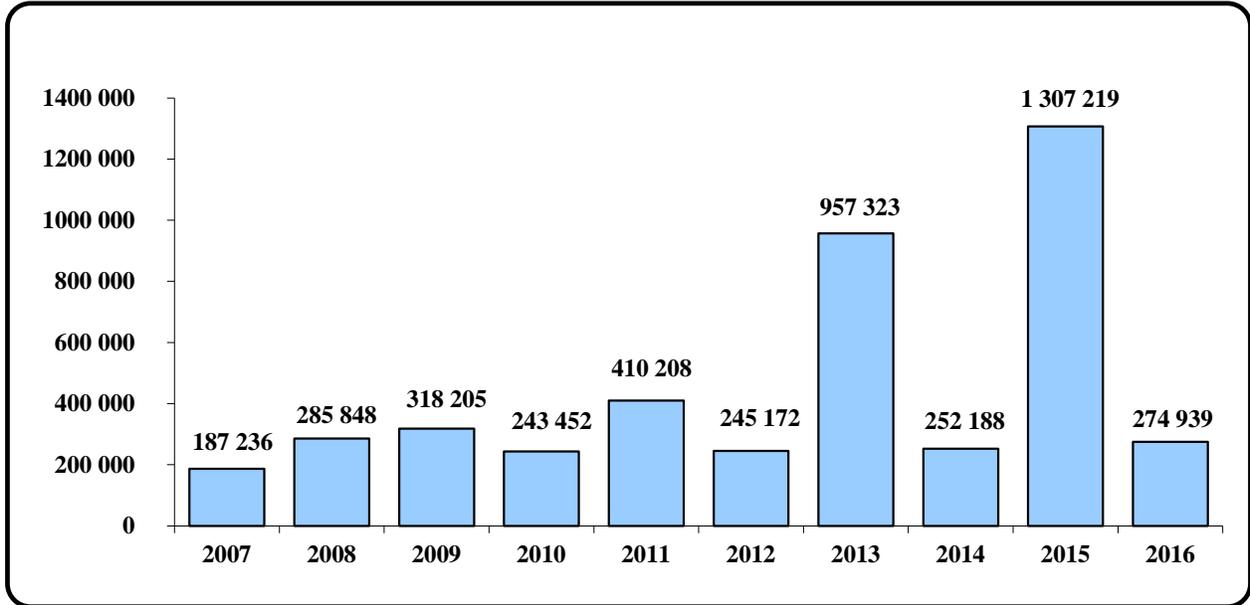
Graphique 1. Nombre d'arrêts de travail observés en cours d'année au Québec, de 2007 à 2016



Graphique 2. Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, de 2007 à 2016



Graphique 3. Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, de 2007 à 2016



ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lock-out ayant eu lieu en 2016

Liste des grèves et des lock-out en 2016 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nom et région administrative de l'établissement	Affiliation	Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2016	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) Plus d'une région	Syndicat indépendant	Grève	Services d'enseignement	681	1 002	2015-10-26	2016-09-20	Augmentation générale des salaires
Université du Québec à Montréal Montréal	FTQ	Grève	Services d'enseignement	2 772	80 748	2015-12-07	2016-04-01	Augmentation générale des salaires
Ville de Montréal Montréal	FTQ	Grève	Services des administrations locales	150	3 750	2016-01-25	2016-02-26	Augmentation générale des salaires
Hydro-Québec Toutes les régions	FTQ	Grève	Autres services publics	500	500	2016-02-22	2016-02-22	Grève du zèle ou en cours de convention
Groupe BMTC inc. Montréal	FTQ	Lock-out	Commerces de gros d'articles ménagers	147	6 180	2016-02-28	2016-04-09	Prestation de retraite et assurance
Université du Québec à Montréal Montréal	CSN	Grève	Services d'enseignement	1 140	2 280	2016-03-08	2016-04-05	Augmentation générale des salaires
Ville de Montréal Montréal	Syndicat indépendant	Grève	Services des administrations locales	432	1 728	2016-05-17	2016-05-20	Diminution générale des salaires

Nom et région administrative de l'établissement	Affiliation	Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2016	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
Gouvernement du Québec Direction des relations professionnelles Conseil du trésor Plus d'une région	Syndicat indépendant	Grève	Services de l'administration provinciale	17 200	9 116	2016-05-19	En cours	Augmentation générale des salaires
JTI-MacDonald Corp. Montréal	FTQ	Grève	Industries du tabac	129	258	2016-05-22	2016-05-23	Prestation de retraite et assurance
Société du Vieux-Port de Montréal inc. Montréal	FTQ	Grève	Autres services	179	27 500	2016-05-27	2016-10-27	Augmentation générale des salaires
Lantic inc. Montréal	CSN	Grève	Industries des aliments	126	759	2016-05-31	2016-06-05	Prestation de retraite et assurance
Sandoz Canada inc. Montréal	FTQ	Grève et lock-out	Industries chimiques	267	801	2016-06-08	2016-06-12	Ancienneté
DHL N° 22 Limited Partnership (Hôtel Delta Québec) Capitale-Nationale	CSN	Grève	Hébergement	114	354	2016-08-29	2016-09-16	Augmentation générale des salaires
Gouverneur inc. Montréal	CSN	Grève et lock-out	Hébergement	103	2 250	2016-09-09	2017-04-17	Augmentation générale des salaires
InnVest REIT Royal Bank Plaza, South Tower (Hilton Québec) Capitale-Nationale	CSN	Grève	Hébergement	216	649	2016-09-09	2016-09-16	Augmentation générale des salaires

Nom et région administrative de l'établissement	Affiliation	Nature de l'arrêt de travail	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Nombre de jours-personnes perdus en 2016	Date de début de l'arrêt de travail	Date de fin de l'arrêt de travail	Principal point en litige
9312-5581 Québec inc. (Hôtel Bonaventure) Montréal	CSN	Grève et lock-out	Hébergement	143	5 757	2016-09-09	2016-10-28	Augmentation générale des salaires
Produits forestiers Mauricie S.E.C. 9192-8515 Québec inc. Mauricie	CSN	Grève	Industries du bois	110	1 265	2016-09-16	2016-10-06	Augmentation générale des salaires
Université de Montréal Montréal	FTQ	Grève	Services d'enseignement	1 492	836	2016-10-19	2016-10-19	Augmentation générale des salaires
Agence du revenu du Québec Capitale-Nationale	Syndicat indépendant	Grève	Services de l'administration provinciale	200	10 000	2016-10-24	2017-03-01	Procédures de relations de travail autres
Gouvernement du Québec Direction des relations professionnelles Conseil du trésor Capitale-Nationale	Syndicat indépendant	Grève	Services de l'administration provinciale	900	45 000	2016-10-24	2017-02-28	Procédures de relations de travail autres
McGill University Montréal	FTQ	Grève	Services d'enseignement	1 214	6 071	2016-10-29	2016-11-02	Augmentation générale des salaires

ANNEXE 3 – Définition des concepts

Nombre d'arrêts de travail

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs¹¹ constitue l'unité de base du dénombrement des arrêts de travail. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils ont trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils se sont retirés du marché du travail. Une moyenne est calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés au début de l'arrêt de travail et le nombre de travailleurs ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, puis en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

La mesure du nombre de jours-personnes perdus est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité, car l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit entraînerait une tendance, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

Dans l'optique d'une plus grande validité, l'application de cette mesure requiert également que soient pris en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été l'arrêt de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la Loi sur la fête nationale (F-1.1) ainsi que des jours fériés chômés et payés durant l'année conformément à l'article 60 de la Loi sur les normes du travail.

Durée des arrêts de travail

À l'exception du tableau 1, qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un arrêt de travail représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt et la date de retour au travail, exprimé en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés dans la définition précédente (jours-personnes perdus).

11. C'est notamment le cas des comités patronaux de négociation des secteurs de la santé et de l'éducation dont les conventions collectives dites « accréditation maîtresse » regroupent pour la plupart plusieurs centaines d'unités d'accréditation de ces secteurs d'activité.

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient du nombre de jours-personnes perdus multiplié par 100, par le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par le nombre de jours ouvrables dans une année.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la Loi sur la fonction publique. De plus, elle inclut les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives signées dans le réseau de l'éducation et dans celui de la santé et des services sociaux pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives, au sens du Code du travail, s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.